



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES POUR L'UTILISATION DE LA PLATEFORME « PORTAIL CARTOGRAPHIQUE DES ENERGIES RENOUVELABLES » EXPERTISES.TERRITOIRES

Version : 24 juillet 2023

Le Cerema et l'IGN, en partenariat avec la DGEC, mettent en œuvre un portail cartographique français des énergies renouvelables dont la version bêta a été lancée le 10 mai 2023. Ils répondent en ce sens à la mission que leur a confiée la ministre de la transition énergétique (lettre du 13 mars 2023) dans le cadre de l'application de la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (loi n°2023-175 APER du 10 mars 2023).

Pour accompagner les différents acteurs territoriaux dans leur démarche de planification des énergies renouvelables et dans l'utilisation du portail, le Cerema a mis à leur disposition un espace d'entraide collaboratif d'échanges et de partage de ressources, sur la plateforme Expertises.Territoires.

Elle s'adresse à tous les utilisateurs du portail cartographique des EnR et en particulier les collectivités qui sont chargées d'élaborer les "zones d'accélération", mais aussi les services déconcentrés, les bureaux d'études, ...

Chacun peut y poser ses questions, trouver des informations utiles, des réponses officielles, mettre en avant son expérience et découvrir celle des autres utilisateurs.

La présente charte permet de rappeler les principales fonctionnalités de la plateforme d'entraide « portail cartographique des EnR » ainsi que les modalités de connexion. Elle encadre également les bonnes pratiques d'utilisation de celle-ci et définit les règles de bon usage. En s'inscrivant à cette plateforme d'entraide du portail EnR, tout membre déclare avoir pris connaissance et s'engage à respecter la présente charte. Dans le cas contraire, il ne pourrait pas s'opposer à la suppression des contenus contraire à celle-ci ou aux conditions générales d'utilisation de la plateforme qu'il aurait pu déposer et à toute décision utile quand à son accès à cette dernière.

Les dispositions générales

Les Conditions Générales d'Utilisation d'Expertises.Territoires sont consultables sur la plateforme, en pied de page d'accueil [« politique de confidentialité »](#)

La plateforme Expertises.Territoires vise à connecter les experts de la transition écologique et les acteurs territoriaux, et à apporter ou co-construire des réponses à des questions concrètes relatives aux projets de transition. Elle s'adresse exclusivement aux professionnels.

La plateforme est dite "collaborative" de par son fonctionnement en communauté d'intérêt / d'expertise. Les membres de la Plateforme ont vocation à s'inscrire dans des communautés créées par des animateurs.

Les contributions potentielles des communautés sont multiples : publication, réponse à des appels d'offres, réponse à des questions de différents acteurs, etc.

Les bonnes pratiques d'utilisation

1. Tout membre de la plateforme s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation de la plateforme Expertises.Territoires, en bonne intelligence et dans le respect des autres membres de la communauté et des règles sociales exposées ci-après.
2. La vie de cette communauté est basée sur les échanges entre ses membres. Ces derniers sont donc invités à alimenter la plateforme de manière libre, régulière et constructive, notamment pour lancer des sujets de discussions, contribuer aux discussions lancées, commenter les publications ou les ressources, partager les bonnes pratiques ou encore faire remonter les difficultés dans l'espace « questions/réponses » ou sur le fil d'actualité.
3. Chaque membre est invité à déposer des ressources (guides, tutoriels, articles, études ...) dans l'onglet ressources, dans les sous-dossiers appropriés. En cas de doute sur le sous-dossier dans lequel déposer une ressource, l'un des animateurs peut être contacté. L'ajout de ressources, que ce soit un retour d'expérience ou de la documentation, doit se faire en respectant la propriété intellectuelle, notamment, en citant les sources, le droit des personnes et la législation relative à la protection des données personnelles notamment, le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel.
4. Tous documents, retours d'expériences, témoignages ou questions sont les bienvenus à condition qu'ils apportent une aide à la mise en œuvre de la loi et du portail EnR à l'échelle nationale ou locale, ou qu'ils permettent d'enrichir le centre de ressources.
5. Les membres sont pleinement responsables des éléments publiés sur la communauté, que soit dans les questions/réponses ou dans l'onglet ressources.
6. L'ensemble des membres de la communauté de travail peut avoir accès aux contenus déposés. Si le propriétaire de la ressource mise à disposition souhaite en limiter l'accès, il lui appartient de restreindre les droits d'accès en avertissant les animateurs.
7. Des outils collaboratifs (visioconférence, chat, notifications...) sont adossés gratuitement à la plateforme et peuvent être utilisés par les membres du groupe de travail.
8. Cette communauté de travail n'est pas un site marchand, toute utilisation à des fins commerciales (produit ou prestation) de prospection auprès de ses membres n'est pas autorisée.

9. Les animateurs de cette communauté se donnent le droit de supprimer sans préavis des éléments proposés (commentaire, microblogging, ressource, contenu de tout type) s'ils ne respectent pas la charte ou s'ils sont considérés comme inappropriés, voire de radier un membre dont le comportement ne serait pas respectueux de celle-ci.
10. Les membres sont responsables de l'usage qu'ils font des éléments et ressources qui sont publiés sur la plateforme

Les règles sociales

1. Tout membre de la plateforme s'engage à respecter les règles dites « règles sociales » répondant aux principes ci-après.
2. Les interventions de chacun sont guidées par la **bienveillance** envers autrui et exemptes de jugements de valeur
3. Les contributions de chacun sont **respectables**, à partir du moment où elles ne contreviennent pas aux règles de la présente charte.
4. La **politesse** est de mise. Toutefois, il est admis que les posts de microblogging, d'actualité, de questions/ réponses, de commentaires, etc... sont exempts de formules de politesse de début et de fin (ex : « bonjour », « bien cordialement », ...)
Lorsqu'une réaction s'adresse à une personne en particulier (ex : utilisation de l'@), son auteur peut choisir, s'il le souhaite, user de formules de politesse.
Les commentaires irrespectueux ou à caractère insultant sont proscrits
5. Les informations publiées sur la plateforme doivent être **sourcées**, soit elles proviennent d'une source valide, soit elles résultent de la propre expérience ou pratique professionnelle de leur auteur.
Lorsqu'une source officielle contredit une affirmation publiée sur la plateforme, elle sera mise en avant.
Chaque membre s'engage à éviter la désinformation
6. Les comportements de type « **trolling** » sont proscrits et peuvent donner lieu sans préavis à la radiation du compte de son auteur et la suppression des contributions concernées.

Les animateurs de la plateforme



DGEC

Alexandre Pasquié



IGN

Véronique Pereira

Terry Moreau

Yelise Akol



Cerema

Didier Soulage

Myriam Lorcet

Laurine Decros

Romain Bouzige

Sindy Servantes

Contact : portailenr@cerema.fr